



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 10/10/2018

Votre annonce n°18-141623 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Cette annonce n'est plus modifiable.
Les corrections ou annulations éventuelles devront faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après la publication de l'avis au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

F1 - Formulaire Avis de marché

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 33
Annonce No 18-141623

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Bordeaux Métropole.
Correspondant : M. le président, pôle territorial de Bordeaux Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : avis de publicité préalable suite à une manifestation spontanée d'intérêt pour l'occupation privative d'une parcelle du domaine public fluvial géré par bordeaux metropole dans les conditions prévues par l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques. Cet avis est passé en vue de la conclusion d'une convention d'occupation privative de la dalle du pertuis à bordeaux attention : il ne s'agit pas d'une procédure de marchés publics !.

Caractéristiques principales :

la SARL Iboat s'est manifestée spontanément auprès de bordeaux metropole pour solliciter une autorisation d'occupation privative de la dalle du pertuis pour une durée de 13 ans à des fins d'activités culturelles, artistiques, sportives, de loisirs et commerciales.
La présente publicité a pour objet de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente pour l'occupation et l'utilisation privative de la parcelle du domaine public fluvial géré par bordeaux metropole décrite ci-après.
Mise à disposition de la dalle du pertuis située au droit du bassin n°1 de la plaque portuaire aux Bassins à flot à BORDEAUX.
Surface mise à disposition : 3460 mètres carrés
Le projet devra permettre la cohabitation de divers usages et manifestations, sous réserve de faire en sorte d'éviter toutes nuisances et conflits liés au bruit, à la circulation et au stationnement pour les riverains du quartier.tout aménagement de l'emprise sera aux frais et risques de l'occupant qui en assurera l'entière responsabilité, à l'exception des éventuels travaux de voirie.
La relation contractuelle donnera lieu à une convention portant autorisation d'occupation privative du domaine public fluvial géré par bordeaux metropole à des fins d'activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs pouvant s'appuyer sur une exploitation commerciale, régie par les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques. L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable.
L'Autorisation d'occupation et d'utilisation du domaine public fluvial géré par bordeaux metropole est envisagée pour une durée ferme de 13 ans
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : la mise à disposition de la dalle du pertuis est consentie moyennant le paiement par l'occupant d'une redevance annuelle comportant une partie fixe calculée sur l'ensemble de la surface occupée dans les conditions prévues par la délibération 2018-0435 du 06 juillet 2018 fixant le barème des tarifs de base de la redevance annuelle exigible pour les occupations de natures diverses, ainsi que d'une partie variable indexée sur le chiffre d'affaire, ne pouvant être inférieure à 1.5%.
Soit : 59 312.91 euros pour la partie fixe, sur la base des tarifs de 2018 pour une année pleine d'occupation
Date prévisionnelle de début d'occupation du site : printemps 2019.
Refus des variantes.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : toute personne intéressée doit retirer un dossier de procédure de sélection préalable, remis gratuitement jusqu'au 5 novembre 2018-16 heures (voir paragraphe V - 2), par voie électronique.

Ce dossier comprendra :

- Pièce n° 1 - le règlement de sélection préalable ;
- Pièce n° 2 - un projet de convention présentant les conditions d'exploitation du lieu et ses annexes ;
- Pièce n° 3 - une trame de lettre de manifestation d'intérêt à compléter ;

Le retrait du dossier de procédure de sélection préalable est indispensable pour pouvoir répondre conformément au règlement de sélection préalable.
lii-2 Les personnes ayant retiré le dossier de la procédure de sélection préalable auront jusqu'au 12 novembre 2018-16 heures pour adresser par courrier en LRAR leur lettre de manifestation d'intérêt dûment complétée et signée, cachet de la Poste faisant foi.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques, le principe de procédure de sélection préalable n'est pas applicable "lorsqu'une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse".

Cas n°1 : absence de réception de lettre de manifestation d'intérêt dans les délais impartis. Bordeaux metropole se réserve le droit de délivrer de gré à gré une autorisation d'occupation du domaine public fluvial à la SARL Iboat.

Cas n°2 : manifestation d'intérêt dans les délais impartis. Bordeaux metropole met en œuvre une procédure de sélection préalable ayant pour objet d'apporter les garanties exigibles en matière d'impartialité et de transparence.

lii-3 Toutes les personnes physiques ou morales ayant envoyé une lettre de manifestation d'intérêt pour l'occupation de site, doivent faire parvenir par courrier leur dossier de proposition complet, au plus tard le 12 décembre 2018 2018-16 heures, date de réception faisant foi.

bordeaux metropole analysera les propositions dans un premier temps sur dossier au regard des critères d'appréciation hiérarchisés comme suit :

- Appréciation qualitative du projet global, au regard de l'identité du territoire, et de sa cohérence avec le développement du quartier dans le cadre du projet urbain des Bassins à flot, des activités déjà présentes ou en projet, de la plus-value apportée pour le quartier en termes d'activités artistiques, culturelles et sportives, de la plus-value apportée au plan d'eau (45%)
- Appréciation fonctionnelle du projet et des aménagements envisagés au regard de l'affectation initiale du site mis à disposition et des contraintes inhérentes au lieu, notamment sa valeur patrimoniale mais aussi ses contraintes techniques, et de la gestion des nuisances éventuelles. (30%)
- Appréciation de la fiabilité du porteur de projet au regard de sa capacité matérielle, financière et technique à assurer une exploitation effective et continue du site concédé conformément au projet retenu (25%).

Par conséquent, l'analyse des projets sera réalisée sur la base du dossier de proposition remis par le porteur au regard des pièces exigées dans le règlement de la procédure de sélection préalable.

Le ou les porteur(s) de projets qui auront été retenus à l'issue de cette première sélection seront auditionnés par phase successive par un jury autant de fois que nécessaire.

La négociation s'effectuera soit par un échange de courriers soit par une ou plusieurs réunion(s) de négociation dont les débats seront actés par compte-rendu.

Toutefois, bordeaux metropole se réserve la possibilité de sélectionner le ou les porteur(s) de projets sur la base de leur proposition initiale, sans négociation.

Le ou les porteur(s) de projets ne pourra(ont) se prévaloir d'une quelconque indemnisation, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Situation juridique - références requises : iv - contenu et présentation de la candidature

Modalités précisées dans le règlement de la procédure de sélection préalable fourni dans le dossier de la procédure de sélection préalable.

V - renseignements complémentaires

V.1) Renseignements d'ordre administratif : retrait des dossiers :

Date limite de retrait des dossiers de la procédure de sélection préalable : 5 novembre 2018-16 heures

Date limite de remise des lettres de manifestation d'intérêt : 12 novembre 2018-16 heures

Date limite de réception des propositions des porteurs de projets : 12 décembre 2018-16 heures

Langue(S) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : Français

V.2) Informations complémentaires, obtention du dossier de procédure de sélection préalable, et envoi des dossiers de proposition :
Demande de dossier : cperrin@bordeaux-metropole.fr

Adresse d'envoi des lettres de manifestation d'intérêt :

bordeaux metropole
Pôle territorial de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

Adresse d'envoi / de dépôt des propositions des porteurs de projets :

Adresse postale : Adresse géographique (contre récépissé)
bordeaux metropole bordeaux metropole
Pôle territorial de Bordeaux Pôle territorial de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle cité municipale - 7ème étage porte 721 (Christine Perrin)
33045 Bordeaux Cedex 4 rue Claude Bonnier
Bordeaux

Horaires : 14h/16h du lundi au vendredi

V.3) Type de personne publique et activité principale
Collectivité territoriale
Services généraux des administrations publiques

V.4) Date d'envoi du présent avis de publicité : 10 octobre 2018.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Type de procédure : autres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 octobre 2018.

Mots descripteurs : Installation portuaire.

Éléments de facturation :

Numéro du service exécutant : **FACTURES_PUBLIQUES**

Numéro d'engagement juridique : **HBA 01 SAF**

Classe de profil : Autres organismes publics

Siret : 24330031600011

Libellé de la facture : Bordeaux Métropole Pole Territoriale Bordeaux esplanade charles de Gaulle 33045 Bordeaux

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 5 novembre 2018

Objet de l'avis : avis de publicité préalable pour l'occupation privative d'une parcelle du domaine public fluvial géré par bordeaux metropole : il ne s'agit pas d'une procédure de marchés publics !

Nom de l'organisme : Bordeaux Métropole

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



ACCR3604919



> [Informations légales](#)